

Rouen, le 13/09/2021

Un partenariat ONF-Agglo Seine-Eure pour travailler sur l'avenir de la forêt de Bord-Louviers.

L'Office national des forêts redéfinit, en étroite concertation avec la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, les orientations de gestion de la forêt domaniale de Bord-Louviers pour les 20 ans à venir. Ces deux acteurs majeurs du territoire ont signé une convention le 13 septembre dernier pour définir ce partenariat. Il s'agit là d'une expérience menée pour la première fois en France.

La gestion forestière : une mission complexe

En France, la gestion des forêts publiques obéit à une approche multifonctionnelle : production de bois, préservation de la biodiversité et accueil du public. Elle s'inscrit dans de nombreux contextes écologiques, physiques, climatiques, économiques, paysagers, sociétaux, touristiques...

Pour répondre à toutes les attentes et problématiques, les gestionnaires se sont dotés d'un outil garantissant la gestion durable des forêts : des plans de gestion, appelés pour les forêts publiques, « aménagements forestiers ». Ce document d'aménagement fixe les orientations de gestion pour une période de 20 ans. Conçu et rédigé par l'ONF, il est contrôlé et validé par l'Etat, propriétaire de la forêt.

Aujourd'hui la société manifeste plus d'attentes sur la façon de gérer les forêts et les contextes sont en profondes mutations ; le changement climatique à lui seul interroge en profondeur les grandes orientations du monde forestier.

Aussi il est apparu nécessaire d'adapter ces documents d'aménagements. Les pistes de réflexion conduites au niveau national sont nombreuses. Elles portent sur la sylviculture elle-même, la mise en œuvre de nouveaux outils, etc.

Elles concernent aussi la façon de mieux connaître les attentes de la société et les interactions forêt-territoire.

C'est sur ce dernier point que l'ONF, avec l'approbation du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, a souhaité tester une démarche de concertation étroite pour l'élaboration du document d'aménagement,

Une démarche expérimentale avec l'Agglo Seine-Eure en forêt de Bord-Louviers

Dans cette perspective, l'ONF propose de travailler en étroite concertation avec les EPCI – établissements publics de coopération intercommunale tel que les communautés d'agglomération ou de communes – qui exercent de nombreuses compétences dans des domaines concernant la forêt.

Localement, depuis plusieurs années, l'Agglo Seine-Eure anime une démarche de charte forestière de territoire (forêts publiques et privées) et accompagne l'ONF dans un certain nombre de dossiers concernant la forêt domaniale de Bord-Louviers visant à renforcer l'attractivité de son territoire.

Le document d'aménagement de la forêt domaniale de Bord-Louviers (4 550 ha) arrive à son terme et doit être révisé pour les 20 ans à venir.

L'occasion pour l'ONF de proposer à l'Agglo Seine-Eure de tester cette démarche expérimentale de concertation, à travers une convention cadre de partenariat signée le 13 septembre en forêt de Bord-Louviers.

L'ONF et l'Agglo Seine-Eure s'engagent à travailler ensemble à la définition du protocole d'élaboration de l'aménagement, à son contenu, mais également dans sa mise en œuvre opérationnelle.

Ensemble, ils associeront les différents acteurs locaux dans leur concertation, ainsi que les usagers. Pour objectiver cette démarche et approfondir les questionnements, les partenaires ont fait le choix de confier à un tiers, le cabinet Dialter, la conduite de cette opération. Dès l'été, ces derniers ont procédé à des entretiens individuels visant à recueillir les attentes et préoccupations de différentes parties prenantes concernant la forêt. Les premières pistes de réflexion devraient être précisées prochainement.

Pour l'ONF, ce test grandeur nature contribuera à enrichir la réflexion sur les évolutions à porter au niveau national dans le protocole d'élaboration des nouvelles générations d'aménagements forestiers.

Cette démarche novatrice, qui sera progressivement enrichie d'autres expériences sur d'autres territoires, constitue une première au niveau national.

A propos de l'ONF



Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.



À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

L'Agglomération Seine-Eure est située à 30 minutes de Rouen, 1h de Paris et 1h de la mer. Elle compte 60 communes, avec près de 103 285 habitants. Premier pôle économique du Département de l'Eure, avec un environnement industriel fort de multiples expertises comptant plus de 1 500 entreprises. Ce territoire à Haute Qualité de Vie en Normandie dispose de nombreuses infrastructures : 3 gares SNCF, autoroutes A 13 et A 154, un parc des loisirs, les centres aquatiques intercommunaux Caséo et Aquaval, et la patinoire intercommunale Glacéo.